

Formulaire de demande

Cuve de récupération d'eau de pluie

Dossier à transmettre par e-mail :
environnement@ca-coeurdeflandre.fr
ou à déposer directement au siège de Cœur de Flandre agglo
222bis, rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

PIÈCES À JOINDRE... *

obligatoirement à la présente demande pour instruction :

- **une copie de l'attestation de conformité de raccordement au réseau d'assainissement.**
- **une copie de la déclaration en mairie.**
- **un RIB.**
- **un justificatif d'attestation** de domicile de moins de 3 mois (logements existants)
ou l'arrêté d'autorisation du permis de construire (logements en construction).
- **l'ensemble des factures acquittées.**
- **la localisation de la cuve ou citerne, sur plan parcellaire.**

* précisions dans le document « Modalités de la subvention ».

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

> Je, soussigné(e) :

- > **solicite Cœur de Flandre agglo** conformément à la fiche technique, pour l'installation d'un système enterré de récupération des eaux pluviales d'une capacité de 5000L au minimum.
- > **atteste sur l'honneur n'avoir jamais bénéficié de ladite subvention.**
- > **s'engage à installer la totalité du système conformément aux préconisations techniques.**
- > **certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués.**
- > **certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation.**

Fait à :

Date :

Signature :

Formulaire de demande (SUITE)

Cuve de récupération d'eau de pluie

FICHE TECHNIQUE

Adresse du logement :

Nombre d'habitants dans le logement :

Surface de toiture récupérée :

☐ Construction neuve

☐ Construction existante

Descriptif de la cuve

Contenance :

Matériaux :

Usage de l'eau prévu

☐ Construction neuve

☐ Construction existante

☐ Robinet spécifique intérieur

☐ Usages extérieurs

☐ Autre (préciser) :

Nombre d'équipements raccordés :

Localisation de la cuve sur la parcelle (fournir un plan)

La pose et l'installation de la cuve ou citerne devront être réalisées, d'après les règles en vigueur, par un professionnel. L'usage et le raccordement de la cuve ou citerne seront conformes au respect des contraintes sanitaires pour les usages domestiques définis par l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Date de mise en œuvre de la récupération d'eau pluviale : / /

Entreprise(s) intervenante(s) sur le chantier :